

Délégation Territoriale de MOSELLE

Service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales

Courriel: ARS-GRANDEST-DT57-VSSE@ars.sante.fr

Téléphone : 03 87 37 56 52/53

Destinataire(s) :

MAIRIE DE SAINT-AVOLD

SOCIETE DES EAUX DE L'EST

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Renforcement du contrôle de l'eau

SEE

Commune de : SAINT-AVOLD

Prélèvement et mesures de terrain du **20/10/2022 à 10h03** pour l'ARS, par le laboratoire :
CENTRE D'ANALYSES ET RECHERCHES HYDROLOGIE ENVIRONNEMENT, ILLKIRCH 6901

Nom et type d'installation : FORAGE F218 (CAPTAGE)

Type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE

Nom et localisation du point de surveillance : FORAGE F218 - F218

Code point de surveillance : 0000003297 Code installation : 002012 Type d'analyse : ECRP_

Code Sise analyse : 00159447 Référence laboratoire : CAN2210-3972 Numéro de prélèvement : 05700159442

Conclusion sanitaire :

Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-05700159442 - page : 1)

Metz, le 3 novembre 2022

Pour la Directrice Générale de l'ARS Grand Est
Pour la Déléguée Territoriale de Moselle
La Chef du service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales



Hélène ROBERT

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<i>Contexte Environnemental</i>						
Température de l'eau	10,6	°C		25,0		
Température de l'air	11,9	°C				

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<i>Oligo-éléments et micropolluants minéraux</i>						
Nickel	20	µg/L				
<i>Composés Organo-halogénés volatils et semi volatils</i>						
Trichloroéthylène	<0,50	µg/L				
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	5,30	µg/L				
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	5,30	µg/L				
<i>Pesticides urées substituées</i>						
Diuron	0,166	µg/L		2,00		
<i>Pesticides Divers</i>						
Bromacil	0,968	µg/L		2,00		

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1

(PLV-05700159442 - page : 2)